

Décision Modificative n°4

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 22/11/04	favorable	séance du 2/12/04	favorable

I Modalités comptables du prêt à long terme au PLIE

A la demande des services du comptable, il s'avère nécessaire de créer des nouveaux comptes et d'y inscrire les crédits budgétaires suffisants, tant en dépenses qu'en recettes, afin de transformer l'avance de trésorerie 2003 au PLIE en prêt à long terme, conformément à la délibération du 21 janvier 2004.

Les versements de trésorerie de 2003 (mandat annulé sur exercice antérieur) et l'appel à remboursement de fin 2003 (titre annulé sur exercice antérieur) doivent être annulés puis les comptes de prêts et de recouvrement de prêts doivent être crédités. (Même si le recouvrement est prévu au plus tôt le 31 décembre 2005 avec possibilité de reconduction expresse)

Lors du vote du Budget primitif 2004, le montage comptable reposait sur le seul versement des fonds, en compte 1027 « Dotation » ; le comptable préconise d'autres comptes mais aussi d'inscrire d'ores et déjà la créance en recettes. Ainsi il est proposé :

- la suppression du compte 1027, initialement créé au budget primitif et des crédits y afférents : - 300 000 €.
- la création des comptes de dépenses 673 « titres annulés sur exercices antérieurs », 274 « prêts ».
- la création des comptes de recettes 773 « mandats annulés sur exercices antérieurs », 274 « recouvrement de prêts ».
- l'inscription de crédits en dépenses : + 300 000 € sur le compte 673.01
+ 300 000 € sur le compte 274.810
- l'inscription de crédits en recettes : + 300 000 € sur le compte 773.01
+ 300 000 € sur le compte 274.810

Bilan de l'opération comptable : - 300 000 €.

II Régularisation des crédits budgétaires liés à la charge de la dette

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a lancé fin 2003 une consultation auprès des établissements bancaires afin de signer trois contrats pour un montant total de 33 M€ à mobiliser de fin 2003 à fin 2006.

Dans le cadre de sa gestion de la dette (et de celle du SYBERT), la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est accompagnée par la société FINANCE ACTIVE. Or, lors de l'établissement du

budget primitif 2004, la mobilisation partielle d'un des 3 contrats, celui de la Caisse d'Épargne, à hauteur 5,5 M€, n'avait pas été communiquée et l'échéance annuelle de ce contrat n'a pas été prise en compte dans les demandes de crédits budgétaires.

Il s'agit de régulariser le crédit de la ligne de remboursement en capital, les opérations d'ordre s'équilibrent entre elles.

BUDGET PRINCIPAL				
Compte	Budget	Crédits nécessaires	Proposition DM4	Commentaires
DEPENSES				
6611 intérêts	550 000,00	482 207,62		Dont ligne de trésorerie.
6611 ICNE	40 000,00	30 668,42		Opération d'ordre
1641 capital	637 000,00	971 922,12	335 000,00	
1688 ICNE	19 100,00	19 064,25	0,00	
TOTAL			335 000,00	
RECETTES				
1688 ICNE	20 000,00	30 668,42		Opération d'ordre
1641 Emprunt		17 048 364,34	35 000,00	Réalisation non définie
TOTAL			35 000,00	

BUDGET ANNEXE TRANSPORT				
Compte	Budget	Crédits nécessaires	Proposition DM4	Commentaires
DEPENSES				
6611 intérêts	198 000,00	197 680,33		
6611 ICNE	23 000,00	28 970,51	6 000,00	Opération d'ordre
1641 capital	639 000,00	638 932,63		
1688 ICNE	34 060,32	34 060,32		
TOTAL			6 000,00	
RECETTES				
1688 ICNE	23 000,00	28 970,51	6 000,00	Opération d'ordre
1641 Emprunt		3 779 714,40		Réalisation non définie
TOTAL			6 000,00	

ICNE : intérêts courus non échus

III Nouvel équilibre budgétaire

BUDGET PRINCIPAL						
	DEPENSES			RECETTES		
	BP + DM	DM 4	TOTAL	BP + DM	DM 4	TOTAL
Fonctionnement	71 714 318,98	300 000,00	72 674 318,98	72 374 318,98	300 000,00	72 674 318,98
Autofinancement	660 000,00	0,00				
TOTAL	72 374 318,98	300 000,00	72 674 318,98	72 374 318,98	300 000,00	72 674 318,98
Investissement	68 876 156,44	335 000,00	69 211 156,44	51 167 792,10	300 000,00	51 467 792,10
Autofinancement				660 000,00		
Emprunt				17 048 364,34	35 000,00	17 083 364,34
TOTAL	68 876 156,44	335 000,00	69 211 156,44	68 876 156,44	335 000,00	69 211 156,44

BUDGET ANNEXE TRANSPORT	
DEPENSES	RECETTES

	BP + DM	DM 4	TOTAL	BP + DM	DM 4	TOTAL
Fonctionnement	34 947 000,00	6 000,00	34 953 000,00	35 575 782,49	0,00	35 575 782,49
Autofinancement	628 782,49	- 6 000,00	622 789,49			
TOTAL	35 575 782,49	0,00	35 575 782,49	35 575 782,49	0,00	35 575 782,49
Investissement	7 766 092,80	0,00	7 766 092,80	3 357 595,91	6 000,00	3 363 595,91
Autofinancement				628 782,49	- 6 000,00	622 782,49
Emprunt				3 779 714,40		3 779 714,40
TOTAL	7 766 092,80	0,00	7 766 092,80	7 766 092,80	0,00	7 766 092,80

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette
Décision Modificative n°4.**

Pour extrait conforme,

Le Président